

	NATURE	Tarifs 2022		
		Date d'effet	Montant	
-I- DROITS DE PLACE	MARCHES, TERRASSES et AUTRES EMPLACEMENTS			
	Marché l'emplacement jusqu'à 10 m²	1-mai-22	10,00	
	Marché l'emplacement au-delà de 10 m²	1-mai-22	20,00	
	Terrasses (pizzeria - restaurant - bar) hors fête locale - le m²	1-mai-22	0,60	
	Terrasses (restaurant - bar) pendant la fête locale - le m²	1-mai-22	0,72	
	Terrasses (pizzeria) pendant la fête locale - forfait journée	1-mai-22	70,00	
	Manifestations exceptionnelles (fête du printemps, marché de Noël etc...) - l'emplacement	1-mai-22	15,00	
		1-mai-22		
	FORAINS et CIRQUES			
	- Caution -	1-mai-22	300,00	
		1-mai-22		
	FORAINS			
	Catégorie A : gros métiers (grand huit, karting, scooter, chenille, avion et similaire)	1-mai-22	150,00	
	Catégorie B : métiers moyens (manège enfantin, mini-karting, mini-scooter, kiosque et jeux ronds, jeux vidéos)	1-mai-22	85,00	
	Catégorie C : baraques (tir, confiserie, loterie, bulldozer, jeux d'adresse, pêche aux canards)	1-mai-22	50,00	
	Catégorie D : entressorts (baraque de lutte et de danse, musée, mur de la mort, boîte à rire, train fantôme, palais des glaces et similaire)	1-mai-22	280,00	
		1-mai-22		
Toutes catégories	1-mai-22	50,00		
Dépôt de garantie	1-mai-22	250,00		
	1-mai-22	50,00		
	CABANES (sur le domaine communal)			
	SALLE SIMONE SIGNORET			
Conditions réservées aux Lansarquais				
- Caution	1-mai-22	500,00		
- La prestation	1-mai-22	300,00		
- Le nettoyage		150,00		
Conditions réservées aux Associations locales				
- Associations Locales (gratuité avec obligation de nettoyage par l'association)	1-mai-22	GRATUIT		
- Dans le cadre de soirées payantes facturation du nettoyage		150,00		
- Loto (gratuité avec obligation de nettoyage par l'association)	1-mai-22	GRATUIT		
Conditions pour les non résidents à Lansarques				
- Caution	1-mai-22	1 300,00		
- La prestation	1-mai-22	1 300,00		
- Le nettoyage		150,00		
ARENES				
- Associations Locales	1-mai-22	GRATUIT		
- Caution	1-mai-22	500,00		
- La prestation	1-mai-22	500,00		
- Le nettoyage		150,00		
LOCATION DE MATERIELS (hors associations locales)				
- Caution	1-mai-22	100,00		
- La table	1-mai-22	5,00		
- Le lot de 10 chaises	1-mai-22	6,00		
-II- LOCATIONS	ECOLES			
	GARDERIE SCOLAIRE MATERNELLE			
	Tarif forfaitaire/ par accueil et par enfant :			
	Accueil du matin	1-mai-22	1,80	
	Accueil du soir	1-mai-22	1,80	
	Tarif forfaitaire majoré en cas de non réservation / par accueil et par enfant :			
	Accueil du matin	1-mai-22	3,60	
	Accueil du soir	1-mai-22	3,60	
	GARDERIE SCOLAIRE ELEMENTAIRE			
	Tarif forfaitaire/ par accueil et par enfant :			
	Accueil du matin	1-mai-22	1,80	
	Etudes surveillées	1-mai-22	GRATUIT	
	Accueil du soir	1-mai-22	1,30	
	Tarif forfaitaire majoré en cas de non réservation / par accueil et par enfant :			
Accueil du matin	1-mai-22	3,60		
Accueil du soir	1-mai-22	3,60		
BIBLIOTHEQUE				
Adhésion gratuite pour tous (DCM du 01/02/2021)	1-mai-22	GRATUIT		
CERCLES DE LECTURE ET AUTRES ANIMATIONS (Adhésion obligatoire à la bibliothèque pour participer aux différents cercles de lecture et autres animations)				
-IV- DOCUMENTS ADMINISTRATIFS	FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE sur papier (le cent)	1-mai-22	3,15	
	FOURNITURE D'UNE LISTE ELECTORALE sur support Informatique (le cent)	1-mai-22	0,50	
	DOCUMENTS ADMINISTRATIFS (autres doc. support Informatique CD-Rom)	1-mai-22	2,75	
	EXTRAIT DE MATRICE CADASTRALE	1-mai-22	2,00	
	FRAIS DE PHOTOCOPIES (l'unité en format A4)	1-mai-22	0,20	
FRAIS DE PHOTOCOPIES (l'unité en format A3)	1-mai-22	0,40		
-V- CIMETIERE	CONCESSIONS - COLUMBARIUM			
	CONCESSIONS - Prix au m² (base : 5 m² en caveau / 2 m² en terre (50 ans)	1-mai-22	1 100,00	
	COLUMBARIUM - emplacement de 3 urnes (50 ans)			
-VI- FOURRIERE	VEHICULES			
	Amende administrative pour enlèvement d'un véhicule (forfait)	1-mai-22	180,00	
	ANIMAUX EN DIVAGATION			
	Amende administrative pour le 1er enlèvement d'animaux	1-mai-22	160,00	
	Amende administrative pour le 2ème enlèvement d'animaux	1-mai-22	240,00	
Amende administrative pour le 3ème enlèvement d'animaux	1-mai-22	320,00		
-VII- SALUBRITE	SALUBRITE			
	Amende administrative pour déjections canines	1-mai-22	135,00	
Amende administrative pour dépôt sauvage d'ordures, de déchets, matériaux, liquides insalubres ,...	1-mai-22	Au plus égale à 15 000 €		
-III- MESURES FISCALES	TAXES DE SEJOUR (conformément à la délibération n° 2018/55 en date du 24/09/2018)			
	avec taxe additionnelle départementale de 10% incluse			
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles	1-mai-22	0,22	
	Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3 étoiles	1-mai-22	0,60	
	Hébergements en attente de classement ou sans classement	1-mai-22	5,50% du coût par pers et par nuitée (plefonné au tarif applicable aux 4 étoiles)	
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 1 étoile	1-mai-22	0,88	
	Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 2 étoiles	1-mai-22	0,99	
Hôtels de tourisme, résidence de tourisme, meublés de tourisme, classés 3 étoiles	1-mai-22	1,65		